Décision 16-DCC-162 du 28 octobre 2016

relative à la prise de contrôle exclusif de 14 points de vente sous enseigne « Jardiland » et de la SAS La Paysagerie par le groupe Jardiland

Posted on: 15 novembre 2016 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	L-GAM Investments SCSp
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	14 Points de vente "Jardiland" et "La Paysagerie"

Lire

le texte intégral de la décision
99.1 Ko